



COMPTE-RENDU

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

22 novembre 2022



14 membres présents et 3 invités

Liste des participants en fin de document

Ordre du jour

1. Introduction et approbation du PV de la réunion du 27 avril 2022
2. Rétroactes des étapes déjà franchies
3. Présentation des premières fiches-projets par le bureau d'études DR(EA)²M
4. Echanges sur les fiches-projets
5. Divers.

Introduction et approbation du PV de la réunion du 27 avril 2022

Madame Brogniez introduit la séance et remercie les personnes présentes. Elle précise l'objectif principal de la réunion, à savoir la présentation des fiches-projets par le bureau d'études. Elle cède ensuite la parole à Florian Higny qui présente l'ordre du jour de la réunion.

Avant l'approbation du PV de la réunion du 27 avril 2022, un membre s'interroge sur la composition de la CLDR et des démissionnaires. Il est précisé qu'une nouvelle composition de la CLDR sera approuvée par le Conseil communal du 23 novembre 2023 suite à plusieurs démissions et sera présentée à la prochaine réunion de la CLDR. Il est proposé de recomposer en profondeur la CLDR après la défense du PCDR auprès de la Région wallonne et son approbation par le Gouvernement wallon.

Le PV est ensuite approuvé.

Rétroactes des étapes franchies

Florian Higny présente les travaux antérieurs de la CLDR (travail sur la stratégie, sur le tri/regroupement des projets, la priorisation des projets). Il expose ensuite le processus d'évolution dans le nombre de projets retenus finalement dans le PCDR (choix de la CDLR, choix du Collège, passage de certains projets en lot 0).

Une question est posée par un membre par rapport au calendrier prévisionnel pour les différentes étapes d'approbation, et leurs imbrications dans la tenue des prochaines élections. Il est précisé que l'avant-projet de PCDR pourrait être approuvé par la CDLR à la prochaine réunion (13/12), qu'ensuite il devra être approuvé par le Collège. Le dossier est ensuite envoyé à la Région pour demander un avis de recevabilité (la Région a 15 jours pour donner son avis, renouvelable une fois). Une fois un avis positif reçu, le dossier peut passer au Conseil communal. Il est donc possible que le PCDR passe au Conseil communal vers mars-avril, soit avant les élections communales. Après le passage au Conseil, le dossier est envoyé à la Région et au Gouvernement wallon, en vue d'une défense du dossier devant le Pôle Aménagement du Territoire (un délai souvent de 2 mois a lieu entre l'approbation par le Conseil communal et la défense du dossier). A la suite de cette défense, la DGO3 émet son

avis et le Gouvernement Wallon approuve le PCDR. Il n'est donc pas certain, voire peu probable, au vu des démarches administratives encore nécessaires avant l'approbation finale du PCDR, que ce dernier soit approuvé par le Gouvernement wallon avant les élections régionales programmées le 9 juin 2024.

Les changements dans la composition des lots sont ensuite exposés :

- Aucune modification dans le lot 0
- 4 projets du lot 2 sont passés dans le lot 3
 - « Développement des infrastructures et activités sportives »
 - « Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts »
 - « Aménagement de la Caserne des Fours de Philippeville et ses abords »
 - « Mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal et valorisation des ressources locales »
- 3 projets du lot 3 sont passés dans le lot 2 :
 - « Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité »
 - « Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité »
 - « Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité »
- Le projet « Adhésion à un Groupe d'Action Local (GAL) » a été mis dans le lot 0
- Le projet « Aménagement de l'espace de Roly en espace de convivialité » a été intégré au projet du lot 1 « Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti »
- L'intitulé d'un projet du lot 3 a été modifié afin de permettre la possibilité de trouver d'autres montages (ex : bail emphytéotique) ou localisations pour la concrétisation du projet : « Création d'une maison du village à Romedenne ~~par l'acquisition et l'aménagement du cercle Saint-Joseph~~ »

A l'issue de la présentation de ces changements, un membre signale son étonnement par rapport à la modification de l'intitulé du projet concernant la maison de village de Romedenne et son impression que ce projet n'est pas prioritaire pour la Commune. Il est précisé que ce changement a été effectué pour ne pas se fermer de portes.

Présentation des fiches-projets par le bureau d'études DR(EA)²M

Avant de céder la parole au bureau d'études pour la présentation des fiches-projets, la FRW rappelle le contenu des fiches-projets en fonction de leur classement dans les différents lots. Les fiches-projets de lot 1 sont très détaillées, avec notamment des estimations financières, localisations, impacts sur la résilience du territoire, un programme de réalisation, etc. A contrario les fiches-projets de lot 3 ne comprennent qu'une description succincte du projet, une justification et le lien avec la stratégie.

La FRW précise également que les projets n'en sont qu'aux premières réflexions abouties et que par la suite, une fois qu'il aura été décidé de mettre en œuvre les projets, des analyses plus approfondies devront être menées, notamment avec l'aide de bureaux d'études spécifiques. Les projets ne sont donc pas encore assez matures pour être réalisés comme tels. L'intérêt pour la Commune d'avoir des fiches-projets est de pouvoir les utiliser pour solliciter des subsides en développement rural, pour rentrer dans des appels à projets lancés par les Ministres ou pour pouvoir solliciter d'autres pouvoirs subsidiaires ou droits de tirage.

La FRW cède la parole à Madame CHAPAUX du bureau d'études DR(EA)²M pour la présentation des fiches-projets. Les fiches-projets du lot 1 et du lot 2 sont présentées.

Des échanges ont lieu sur ces dernières et plusieurs points d'attention sont relevés :

➤ **Fiche 1.1 : Création d'un réseau cyclo-piéton intervillage (trans)communal**

- A quelle date est prévue l'approbation du PCM par le Conseil communal ? Le point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de janvier 2024
- Qui va décider du type d'aménagements précis sur les tronçons identifiés ? Les types d'aménagements vont dépendre des routes. Il est précisé que pour les voiries régionales, des concertations devront avoir lieu avec la Région wallonne.
- Un membre signale que la Commune a reçu un subside dans le cadre de PIWACI à hauteur de 200.000€ pour réaliser des aménagements cyclables et s'interroge sur la concrétisation de ceux-ci. Le subside pourrait être utilisé pour concrétiser certains tronçons proposés dans la fiche-projet mais cela nécessite un avis et accord préalable de la Direction des modes doux de la Région wallonne et la constitution d'une commission « vélo »
- Un membre porte l'attention sur les potelets proposés sur certaines voiries et le fait qu'il est nécessaire que ces derniers disposent de clés amovibles afin de permettre notamment aux voitures des agriculteurs de passer ou aux véhicules d'urgence
- La FRW propose d'intégrer à la fiche-projet l'ensemble des tronçons cyclo-piétons proposés dans le PCM et non pas seulement le tronçon 1a car il est possible en développement rural, d'activer plusieurs fois la fiche-projet si cette dernière constitue une fiche-projet chapeau. La Commune pourrait dès lors demander plusieurs fois un subside dont le taux est de 80%, avec un plafond de subside à 680.000€. **Les membres approuvent cette proposition.**
- Un membre se demande s'il existe un plafond de subsides pour l'ensemble du PCDR et si la Commune peut demander autant de conventions qu'elle souhaite. Il est précisé qu'en principe la Commune peut demander autant de conventions qu'elle souhaite mais la réalité budgétaire de la Commune l'en empêche. La Commune doit en effet toujours apporter une part budgétaire pour chaque projet et elle ne peut pas se permettre de mener tous les projets en même temps.

➤ **Fiche 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques**

- Un membre s'interroge sur la non présence d'un musée dans cet espace alors que ce projet avait été évoqué. Il est précisé que le centre d'interprétation sera consacré au passé Vauban de la Ville, au patrimoine bâti et naturel.
- Que devient les locaux actuels de l'office du tourisme ? Ceux-ci seront récupérés par le centre culturel qui se trouve parfois à l'étroit lors de l'organisation de certains événements. Ils pourront être utilisés aussi pour des expositions temporaires du centre culturel
- Un membre souhaiterait que les WC prévus au rez-de-chaussée soient accessibles directement de l'extérieur afin de proposer des WC publics dans le centre de Philippeville. Ceci pourrait être intégré au projet, avec un accès depuis la rue de la Roche
- Plusieurs membres signalent que l'accessibilité aux PMR doit être prévue dans le projet
- La Commune précise qu'elle a obtenu un subside UREBA d'environ 100.000€ pour réaliser des premiers travaux dans le bâtiment.
- Un membre s'interroge sur le devenir de la Caserne des Fours vu qu'initialement les nouveaux locaux de l'office du tourisme étaient prévus dans ce bâtiment. La Commune signale qu'elle a répondu à un appel à projet de l'AwAP mais que la budgétisation des travaux prévus était colossale (+- 3.000.000€) et qu'il était donc impossible pour la Commune de concrétiser ce projet. Elle réfléchit dès lors à d'autres fonctions pour le bâtiment, moins coûteuses. Ce projet a dès lors été mis en lot 3 car il demande encore un certain nombre de réflexions.

- **Fiche 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti**
 - Des membres suggèrent qu'un budget annuel soit prévu pour l'entretien des éléments du patrimoine afin d'éviter leurs dégradations
 - Un membre signale qu'un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW) vient d'être réalisé par des citoyens et la Commune et que des subsides peuvent être demandés dans ce cadre, à la Région.
 - Un membre s'interroge sur la localisation de l'abreuvoir de la Porte de Namur. Il est situé derrière le restaurant « Le Mistral ».
 - Un membre signale qu'un banc a été installé près d'un autre abreuvoir et que depuis, des incivilités sont constatées à cet endroit.
- **Fiche 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité**
 - Un membre précise que ces effets de porte sont proposés dans le PCM
 - La Commune signale qu'un marché vient d'être attribué pour la pose de ralentisseurs aux entrées des villages de Roly, Fagnolle et Jamiolle
 - Des membres s'interrogent sur la non prise en compte de certains villages de l'entité dans le fiche-projet alors qu'il serait judicieux d'avoir les mêmes entrées de village pour l'ensemble des villages de l'entité. La fiche-projet pourrait distinguer les dispositifs visant à ralentir les vitesses qui ne doivent pas être prévus pour tous les villages vu que certains en disposent déjà ou en disposeront, des effets de portes qui devraient être prévus pour l'ensemble des villages.
➔ **Cette proposition est approuvée par les autres membres.**
 - Un membre signale la difficulté d'entretenir les plantations par la Commune et qu'une réflexion devra avoir lieu sur le choix des espèces afin de faciliter au mieux leur entretien. Cet aspect sera traité ultérieurement, lors de l'affinement du projet avant sa mise en œuvre.
- **Fiche 1.5 : Création d'aires pour les motor-homes avec aires de services**
 - Des membres s'interrogent sur la pertinence de la localisation du projet : proximité immédiate avec la N97, faible superficie du terrain, lieu peu sécuritaire
 - Plusieurs membres souhaiteraient que le projet permette l'aménagement de plus d'aires de stationnement, au regard du coût des aménagements techniques nécessaires (notamment la station de vidange, les barrières de sécurité, etc.) ➔ économie d'échelle
 - Le budget de 150.000€ est avancé par le bureau d'études.
 - Les membres du Collège signalent qu'ils n'ont pas trouvé d'autres terrains communaux dans le centre de Philippeville et que la Commune souhaite que l'aire de stationnement soit localisée dans le centre afin que les usagers puissent se rendre dans les commerces et horeca.
 - Les membres citoyens de la CLDR souhaitent qu'une autre localisation soit prévue, en étudiant la possibilité de la prévoir en dehors du centre de Philippeville.
 - Un membre s'interroge sur la taille des aires de stationnement prévues par le projet et attire l'attention sur le fait que les moto-homes sont de plus en plus grands et qu'il faudrait donc prendre cet aspect en compte dans la définition du projet.
➔ **Après les différents échanges, il est décidé que cette fiche-projet soit retravaillée et qu'elle soit représentée à la prochaine réunion de la CLDR (13/12)**
- **Fiche 2.1 : Création de logements tremplins pour les jeunes, Fiche 2.2 : Création de logements pour les seniors, Fiche 2.3 : Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)**
 - Un membre signale l'existence de l'ASBL « un toit, deux âges » qui permet la cohabitation entre un jeune et une personne âgée
 - Il est signalé qu'une attention particulière devra être portée afin de ne pas dénaturer le site proposé pour ces projets

- Un membre se demande si des places de parking sont prévus dans le projet. A ce stade, une zone de parking n'a pas été définie sur le plan présenté par l'auteur
- **Fiche 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication**
- Plusieurs membres s'interrogent sur le bien fondé d'implanter des panneaux d'affichage dans les villages car ceux-ci nécessiteront un entretien régulier, qu'il en existe déjà dans certains villages, et qu'ils ont une efficacité toute relative.
 - Un membre signale qu'il y a beaucoup d'associations sur le territoire mais qu'elles ne se connaissent pas et qu'il serait intéressant de prévoir des moments de rencontre.
 - Le manque de clarté et d'efficacité pour la réservation des salles est pointé par plusieurs membres. Le projet pourrait prévoir un outil sur le site internet de la Commune pour faciliter ces démarches et optimiser l'occupation des salles.
 - Un membre souligne le délai trop long demandé aux associations pour la demande d'organisation d'événements sur le territoire communal (60 jours). Une réunion est prévue avec les associations le 30 novembre 2023 et cette problématique sera abordée.
- **Fiche 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité**
- Des membres de Fagnolle signalent que leur comité a obtenu un subside pour la plantation d'une haie de 160 m au nord du site du projet.
 - Certains membres s'interrogent sur la dangerosité de la traversée de la route pour rejoindre la zone de convivialité prévue sur le terrain de football actuel. Ils craignent que cette traversée soit trop accidentogène pour les enfants.
 - Des membres s'interrogent sur le devenir du bâtiment abandonné sur la place et en mauvais état (risque pour la sécurité). La Commune signale qu'elle avait mis en pause sa procédure de demande de démolition car plusieurs personnes se sont manifestées pour acheter le bâtiment mais après analyse des projets proposés, la Commune va probablement relancer la procédure de démolition. Le bien est privé et le terrain restera privé après démolition.
 - Il est demandé que des goals de foot soient intégrés au projet car ceux-ci sont actuellement bien utilisés par les enfants du village.
- **Fiche 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité**
- Des membres attirent l'attention sur le fait que la place est utilisée pour la fête de la brouette, avec l'installation d'un grand chapiteau. Le bureau d'études précise que les aménagements proposés sont amovibles et que cet aspect a bien été pris en compte dans la définition du projet.
- **Fiche 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité.**
- Pas de commentaires particuliers

A l'issue de ces présentations et échanges, il est proposé de présenter et discuter du lot 3 lors de la prochaine réunion de la CLDR.

Divers

L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CDLR est explicité. Le bureau d'études présentera les fiches-projets du lot 3, une nouvelle version de la fiche-projet 1.5, ainsi que la partie 6 du PCDR (tableau récapitulatif du PCDR). La partie 2 du PCDR qui reprend tout le processus participatif sera également présentée, en vue d'une approbation de l'avant-projet du PCDR par la CLDR. La FRW précise qu'un quorum citoyen devra être présent afin que cette approbation soit conforme. Elle invite donc les membres à mobiliser les membres citoyens absents. La Commune prévoira un moment convivial et un verre de l'amitié pour remercier le travail de la CLDR. Madame Brogniez clôture la séance en remerciant les membres pour leur participation et leur travail.

Florian HIGNY et Amandine SENTE,
Fondation Rurale de Wallonie

Liste des participants

NOM	Prénom	Présent	Excusé
BIGOT	Daniel		
BLAVIER	Philippe		
BROUWAEYS	Hervé		
BUFFIN	Jean-Marie		
CAMBY	Noam		
CHERMANNE	Christiane	x	
CHERMANNE	Joseph		
CORNETTE	Maurice		
DAGRAIN	David		x
DAVID	Bernadette		
DERUYVER	Dominique	x	
DRERA	Jocelyne	x	
DUBRAY	Delphes		
GERARD	Rita		x
GERARD	Olivier	x	
JACQUEMYN	Jean-Louis		
LAIRIN	Alain	x	
LAMBERT	Jérémy		
LEBRUN	Jean	x	
MATHIEU	Marc	x	
MERVEILLE	Stéphanie		x
MICHEL	France	x	
MONTERO	Mariana		
MOSTENNE	Marie		x
PORTETELLE	Noël	x	
RATHMES	Daniel		x
ROBIN	Thibaut	x	
SOLBREUX	Marc		
VERHAEGE	Thibault		
VIGNERON	Christophe	x	
WILLEMS	Fabrice		
BAILEN-COBO	Josélito	x	
BAUDOIN	Eric	x	
BERLEMONT	Bruno		x
BROGNIEZ	Laetitia	x	
DESCARTES	André		
DE MARTIN	André		x
SOUMOY-VISCARDY	Nadine		
THOMAS	Jérôme		
WARNON-DECHAMPS	Martine		x
DE MARTIN	Jeremy	Invité	
MASSART	Guillaume	Invité	
NISSET	Blanche	Invité	
BONDROIT	Karl		

HIGNY	Florian
SENTE	Amandine